

Exercice 2003 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 26 septembre 2002, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Comptabilité

1) Emprunt globalisé 2003 : Signature de divers contrats de prêts

Plusieurs nouveaux tirages ont été effectués sur les conventions de financement pluriannuel signées avec Dexia / Crédit Local et CDC Ixis pour financer divers investissements. Les caractéristiques de ces tirages sont les suivantes :

*** Convention pluriannuelle Dexia / Crédit Local**

- Premier tirage - Budget Principal

Montant : 158 915,60 €

Durée : 20 ans

Taux : Multi-index Presame avec index de départ TAM + 0,165 %

Amortissement du capital : Progressif, selon une périodicité annuelle

Date de mobilisation des fonds : 26 novembre 2003

Convention de financement pluriannuel 2000

- Deuxième tirage - Budget Principal

Montant : 485 000 €

Durée : 20 ans

Taux : Multi-index Presame avec index de départ Euribor 3 mois + 0,105 %

Amortissement du capital : Progressif au taux de 5,50 % selon une périodicité trimestrielle

Date de mobilisation des fonds : 4 décembre 2003

Convention de financement pluriannuel 2001

*** Convention pluriannuelle CDC IXIS**

- Premier tirage - Budget Principal

Montant : 1 097 000 €

Durée : 5 ans

Taux : Fixe, 3,70 %

Echéances : Annuelles et constantes

Amortissement du capital : Progressif au taux de 3,70 % selon une périodicité annuelle

Date de mobilisation des fonds : 26 novembre 2003

Convention de financement pluriannuel 2001

- Deuxième tirage - Budget Principal

Montant : 1 153 734,89 €

Durée : 20 ans

Taux : Multi-index avec index de départ Euribor 3 mois + 0,105 %

Amortissement du capital : Progressif au taux de 5,50 % selon une périodicité trimestrielle

Date de mobilisation des fonds : 4 décembre 2003

Convention de financement pluriannuel 2001

2) Emprunt globalisé 2003 - Signature d'un contrat de prêt de type CLTR Allegro avec Dexia / Crédit Local

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2003, la Ville de Besançon a lancé une consultation financière pour un emprunt de type revolving d'un montant maximum de 10 000 000 €.

Cet emprunt de type revolving permet d'effectuer des remboursements ou des retirages temporaires de capital, en fonction des excédents ou des besoins de trésorerie constatés, permettant ainsi de réaliser chaque année des économies de frais financiers.

Après examen des propositions par la Commission d'Appel d'Offres, la Ville a retenu l'offre de Dexia / Crédit Local dénommée «CLTR Allegro» qui présente les caractéristiques suivantes :

Montant : 9 000 000 €

Durée : 16 ans et 2 mois

Caractéristiques des tirages :

. Tirages sur index Eonia

- Eonia + 0,14 %

- Paiement des intérêts : mensuels

- Remboursement : pas de profil d'amortissement

. Tirages sur index Euribor, T4M, Tag ou Tam

- Euribor 1, 3, 6, 12 mois + 0,07 %

- T4M + 0,14 %

- Tam / Tag 1, 3, 6 mois + 0,11 %

- Périodicité des échéances : identique à la périodicité de l'index choisi

- Mode d'amortissement : constant, progressif ou personnalisé

. Tirages sur taux fixe

- Taux fixe sur cotation spécifique
- Périodicité des échéances : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
- Mode d'amortissement : constant, progressif ou personnalisé

. Tirages sur Euribor 12 mois moyenné

- Euribor 12 mois moyenné + marge qui fait l'objet d'une cotation spécifique
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Mode d'amortissement : constant, progressif ou personnalisé

* Commissions :

- non-utilisation : Néant pendant toute la durée du contrat
- d'engagement : 0,05 % du montant emprunté

* Remboursement anticipé définitif : Possibilité de clôturer le prêt à tout moment et sans indemnité après avoir préalablement remboursé les tirages au sein du prêt

* Date de mobilisation des fonds : 4 décembre 2003

* Profil d'amortissement du prêt :

Période	Plafonds de tirage	Plafonds d'encours
du 20/11/2003 inclus au 01/01/2005 exclu	9 000 000	-
du 01/01/2005 inclus au 01/01/2006 exclu	8 567 000	9 000 000
du 01/01/2006 inclus au 01/01/2007 exclu	8 414 500	8 567 000
du 01/01/2007 inclus au 01/01/2008 exclu	7 641 600	8 414 500
du 01/01/2008 inclus au 01/01/2009 exclu	7 147 500	7 641 600
du 01/01/2009 inclus au 01/01/2010 exclu	6 631 100	7 147 500
du 01/01/2010 inclus au 01/01/2011 exclu	6 091 500	6 631 100
du 01/01/2011 inclus au 01/01/2012 exclu	5 527 600	6 091 500
du 01/01/2012 inclus au 01/01/2013 exclu	4 938 300	5 527 600
du 01/01/2013 inclus au 01/01/2014 exclu	4 322 500	4 938 300
du 01/01/2014 inclus au 01/01/2015 exclu	3 679 000	4 322 500
du 01/01/2015 inclus au 01/01/2016 exclu	3 006 600	3 679 000
du 01/01/2016 inclus au 01/01/2017 exclu	2 303 900	3 006 600
du 01/01/2017 inclus au 01/01/2018 exclu	1 569 600	2 303 900
du 01/01/2018 inclus au 01/01/2019 exclu	802 200	1 569 600
du 01/01/2019 inclus au 01/01/2020 exclu	0	802 200

* Tirage : à la demande de la Ville, dans la limite des plafonds de tirage et d'encours

* Remboursement : tout remboursement reconstitue le droit de tirage dans la limite des plafonds de tirage

* Arbitrages : possibles pendant toute la durée de chaque tirage. L'arbitrage consiste en un remboursement anticipé total ou partiel du tirage en cours et mise en place simultanée sans mouvement de fonds d'un nouveau tirage au taux d'intérêt choisi par la Ville.

3) Crédits Long Terme Renouvelable : Ouverture de crédits 2004

L'objectif de ces contrats de prêts est de résorber nos excédents de trésorerie en nous autorisant à effectuer des remboursements anticipés temporaires et des retirages en fonction de nos besoins.

Afin d'enregistrer sur l'exercice 2004 les différents mouvements de remboursement et de retraitage, le Conseil Municipal est informé des ouvertures de crédit qui seront effectuées par décisions modificatives début janvier 2004.

Budget Principal

* en dépenses : 23 313 000 €, au chapitre 911.1644.89146.20200 (gestion active de la dette)

* en recettes : 23 313 000 €, au chapitre 911.1644.89146.20200 (gestion active de la dette)

Budget Assainissement

* en dépenses : 615 000 €, au chapitre 16.1644.89146.30800 (gestion active de la dette)

* en recettes : 615 000 €, au chapitre 16.1644.89146.30800 (gestion active de la dette)

4) Signature d'un prêt de refinancement avec CDC IXIS

Le 25 juin 2003, la Ville de Besançon a procédé, suite à un réaménagement de dette sur le Budget Principal, au remboursement anticipé total du capital restant dû du tirage n° E9607106C003 (prêt n° 98020) contracté auprès de CDC IXIS. En effet, les marges sur index étaient élevées par rapport aux conditions actuelles du marché. C'est une somme de 2 844 720,56 € qui a été remboursée. Les caractéristiques de l'emprunt étaient les suivantes :

N° Prêt	Durée résiduelle	Index + marge	Capital remboursé par anticipation	Indemnité de remboursement anticipé
98020	10 ans	Tam + 0,25 % Euribor 1,3,6,12 mois + 0,135 % Tag 3, 6 mois + 0,25 % Taux fixe	2 844 720,56	sans

Le refinancement de ce tirage a été effectué auprès du même prêteur et un tirage a été signé selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 2 844 000 €

- Durée : 10 ans

- Taux : Multi-index avec index de départ Tam + 0,135 %.

Les autres index prévus au contrat sont :

- . Euribor 1, 3, 6, 12 mois + 0,075 %
- . Tag 1, 3, 6 mois + 0,135 %
- . Taux fixe
 - Amortissement du capital : Progressif au taux de 5,50 % selon une périodicité annuelle
 - Date de mobilisation des fonds : 19 novembre 2003
 - Convention de financement pluriannuel 2001.

Cette renégociation de la marge permet à la Ville de réaliser sur la durée résiduelle du prêt une économie budgétaire de 19 K€ en se positionnant sur Tam/Tag et 10 K€ en Euribor.

5) Signature d'un contrat de prêt renouvellement urbain avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Pour financer des opérations de renouvellement urbain programmées en 2003, la Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon un Prêt Renouvellement Urbain.

Ce prêt est réalisé selon les conditions suivantes :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Révisable 2,50 % indexé sur le livret A
- Echéances : Annuelles
- Différé d'amortissement : Néant
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Date de mobilisation des fonds : 4 décembre 2003.

Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité modifié ne puisse être négatif.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 911.1641.20200.

II - Frais d'actes et de contentieux

- Paiement d'une somme de 1 992,81 € à la Société SVP Conseil à titre d'honoraires du 4^{ème} trimestre de l'année.

- Paiement d'une somme de 3 588 € à Me THIRIEZ à titre d'honoraires de conseil et de défense dans l'affaire JEANTET/GRANDVOINET-TOURNIER.

- Paiement d'une somme de 431,46 € au Cabinet FIPAD à titre d'honoraires pour l'établissement du bail, de l'appartement du concierge du Musée du Temps.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2003.

18 décembre 2003